

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone  
Groupe de produits : Produit commercial

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/mélange : Étanchement pour jointures

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Etex Building Performance N.V.  
Bormstraat 24  
BE 2830 Tiselt  
BELGIUM  
T +32 15 71 81 00, F +32 15 71 81 09  
[info@promat-international.com](mailto:info@promat-international.com), [www.promat-international.com](http://www.promat-international.com)

#### Autres

Etex Building Performance GmbH  
St.-Peter-Straße 25  
AT 4021 Linz  
AUSTRIA  
T +43 732 6912 0  
[info.at@etexgroup.com](mailto:info.at@etexgroup.com), [www.promat.at](http://www.promat.at)

#### Autres

Etex Building Performance Limited  
Gordano House, Marsh Lane, Easton-in-Gordano  
Eastern Road  
GB BS20 0NE Bristol, Berkshire  
UNITED KINGDOM  
T +44 (0800) 373 636  
[marketinguk@promat.co.uk](mailto:marketinguk@promat.co.uk), [www.promat.co.uk](http://www.promat.co.uk)

#### Autres

Etex France Building Performance S.A.  
500 rue Marcel Demonque, Agroparc - CS70088  
FR 84915 Avignon Cedex 9  
FRANCE  
T +33 (0)432 44 44 44  
[fds.efbp@etexgroup.com](mailto:fds.efbp@etexgroup.com), [www.promat.fr](http://www.promat.fr)

#### Autres

Etex Poland sp. z o.o.  
ul. Przechlowska 8  
PL 03-879 Warszawa  
POLAND  
T +48-22 212 2280  
[top@promatop.pl](mailto:top@promatop.pl), [www.promat.com](http://www.promat.com)

#### Autres

#### Autres

Etex Building Performance GmbH  
Scheifenkamp 16  
DE 40878 Ratingen  
GERMANY  
T +49 (0)2102 493 0, F +49 (0)2102 493 111  
[mail@promat.de](mailto:mail@promat.de), [www.promat.de](http://www.promat.de)

#### Autres

Promat UK Limited Ltd  
B1 The Innovation Centre, Pilsworth Road - Heywood Distribution Park  
Pilsworth Road  
GB OL10 2TS Heywood  
UNITED KINGDOM  
T +44 (0)800 588 4444  
[sales@promat.co.uk](mailto:sales@promat.co.uk)

#### Autres

Promat d.o.o.  
Trata 50  
SI 4220 Skofja Loka  
SLOVENIA  
T +386 4 51 51 451, F +386 4 51 51 450  
[info@promat-see.com](mailto:info@promat-see.com), [www.promat-see.com](http://www.promat-see.com)

#### Autres

Promat s.r.o.  
Evropská 11/2758  
CZ 16000 Praha 6 - Dejvice  
CZECH REPUBLIC  
T +420 224 390 811  
[promat.praha@etexgroup.com](mailto:promat.praha@etexgroup.com), [www.promatpraha.cz](http://www.promatpraha.cz)

#### Autres

Promat Ibérica S.A.  
C/ Velazquez, 47 – 6° Izquierda  
ES 28001 Madrid  
SPAIN  
T +34 91 781 1550, F +34 91 575 15 97  
[info@promat.es](mailto:info@promat.es), [www.promat.es](http://www.promat.es)

#### Autres

# Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Etex Building Performance S.p.A.  
Via Perlasca 14  
IT 27010 Vellezzo Bellini (PV)  
ITALY  
T +39 0382 4575 251, F +39 0382 4575 250  
[info@promat.it](mailto:info@promat.it), [www.promat.it](http://www.promat.it)

### Autres

Promat AG  
Industriestrasse 3  
CH 9542 Münchwilen  
SWITZERLAND  
T +41 52 320 9400, F +41 52 320 9402  
[office@promat.ch](mailto:office@promat.ch), [www.promat.ch](http://www.promat.ch)

### Autres

Promat Australia Pty Ltd  
1 Scotland Road, Mile End South  
AU SA 5031 Adelaide  
AUSTRALIA  
T +61 8 8352 6759, F +61 8 8352 1014  
[PAPL.mail@etexgroup.com](mailto:PAPL.mail@etexgroup.com), [www.promat-ap.com](http://www.promat-ap.com)

Etex Nordic A/S  
Vendersgade 74,3  
DK 7000 Fredericia  
DENMARK  
T +45 7366 1999  
[Promat-dk@etexgroup.com](mailto:Promat-dk@etexgroup.com), [www.promat.com/da-dk](http://www.promat.com/da-dk)

### Autres

Etex Middle East LLC  
Plot No. 597-921 Dubai Investment Park 2  
AE 123945 Dubai  
UNITED ARAB EMIRATES  
T +971 4 885 3070, F +971 4 885 3588  
[info@promatfp.ae](mailto:info@promatfp.ae), [www.promat.com](http://www.promat.com)

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Veuillez prendre contact avec un centre régional de poison ou un numéro de téléphone d'urgence.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais

# Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient	: 3-aminopropyltriéthoxysilane
Phrases EUH	: EUH208 - Contient octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one(26530-20-1). Peut produire une réaction allergique. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Phrases supplémentaires	: Pendant la mise en oeuvre et le durcissement de une bonne ventilation doit être assurée. Contient la substance biocide c2-octyl-2H-isothiazol-3-one protégeant contre les moisissures. Conserver hors de portée des enfants. Éviter le contact avec la peau.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés	: Lors de la mise en oeuvre du produit se forme du 2-Pentanoxim (CAS: 623-40-5 qui s'évapore. 2-Pentanoxim provoque une sévère irritation des yeux. Si du 2-Pentanoxim est respiré dans des concentrations élevées (p.ex. en cas de mauvaise ventilation) durant des périodes prolongées, cela peut provoquer des atteintes à la santé irréversibles.
----------------------------	---

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime]	N° CAS: 37859-55-5 N° CE: 484-460-1	< 2,5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Irrit. 2, H319
2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilylidyne)trioxime	N° CAS: 58190-62-8 N° CE: 700-810-0	< 2,5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Irrit. 2, H319

# Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
3-aminopropyltriéthoxysilane	N° CAS: 919-30-2 N° CE: 213-048-4 N° Index: 612-108-00-0 N° REACH: 01-2119480479-24	< 1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1B, H314
octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one	N° CAS: 26530-20-1 N° CE: 247-761-7 N° Index: 613-112-00-5	< 0,1	Acute Tox. 2 (par inhalation : poussières, brouillard), H330 Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one	N° CAS: 26530-20-1 N° CE: 247-761-7 N° Index: 613-112-00-5	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A; H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter à l'extérieur. Procédez à une respiration artificielle si la victime ne respire plus. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante, retirer immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer soigneusement la bouche, boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, sable sec ou mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.

# Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter la contamination des eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout déversement, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Travailler dans un espace bien ventilé. Toujours utiliser un équipement de protection respiratoire si les expositions sont probables ou puissent excéder les valeurs limites d'exposition (VLE).

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans les conteneurs d'origine fermés. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Protéger contre le gel. Eviter la chaleur et le soleil direct.

Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Lieu de stockage : Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Étanchement pour jointures.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des mains:

Gants de protection. Gants en VITON. Gants en caoutchouc nitrile, gants en caoutchouc naturel

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

##### Protection respiratoire:

Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un masque de protection avec filtre à gaz approprié (type A1 selon la norme EN 14387). Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Selon la spécification du produit.
Apparence	: Pâte.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: non déterminé
Point de fusion	: non déterminé

# Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Point de congélation	: non déterminé
Point d'ébullition	: non déterminé
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: non déterminé
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: non déterminé
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: ≈ 1,17 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pourcentage de solides : non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Chaleur. Gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement (>150°C): formation de petites quantités de formaldéhyde.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

# Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3-aminopropyltriéthoxysilane (919-30-2)	
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime] (37859-55-5)	
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilylidyne)trioxime (58190-62-8)	
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
oethilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)	
ETA CLP (voie orale)	125 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	311 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (gaz)	100 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	0,5 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,27 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: non déterminé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: non déterminé
Indications complémentaires	: Lors de la mise en oeuvre du produit se forme du 2-Pentanoxim (CAS: 623-40-5 qui s'évapore. 2-Pentanoxim provoque une sévère irritation des yeux. Si du 2-Pentanoxim est respiré dans des concentrations élevées (p.ex. en cas de mauvaise ventilation) durant des périodes prolongées, cela peut provoquer des atteintes à la santé irréversibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau	: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

oethilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)	
CL50 - Poisson [1]	0,036 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	0,42 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	0,084 mg/l

# Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
------------------------------	--------------------

#### octhilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
------------------------------	--

#### octhilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	2,9
--	-----

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Après le durcissement, les matières peuvent être éliminées comme ordures ménagères ou ordures industrielles. Les matières non utilisées (liquides, pâteuses) doivent être éliminées comme ordures dangereuses.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : Prière de se référer à la Liste européenne (Décision N° 2000/532/CE) pour identifier le Code européen de déchet (EWC) approprié.  
08 04 09\* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
15 01 02 - emballages en matières plastiques  
17 09 04 - déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non réglementé.
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé.
N° ONU (IATA)	: Non réglementé.
N° ONU (ADN)	: Non réglementé.
N° ONU (RID)	: Non réglementé.

# Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé.

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé.

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé.

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé.

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé.

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (ADN)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (RID)	: Non réglementé.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé.

#### Transport maritime

Non réglementé.

#### Transport aérien

Non réglementé.

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé.

#### Transport ferroviaire

Non réglementé.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

###### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

###### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

###### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

###### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

###### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

###### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

###### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

###### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indications de changement:

2. Identification des dangers, 3. Composition/informations sur les composants, 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle, 13. Considérations relatives à l'élimination, 15. Informations relatives à la réglementation.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1

# Promat®-SYSTEMGLAS-Silicone

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
EUH208	Contient octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one(26530-20-1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : BE;FR;LU;CH